



## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 NOVEMBRE 2022

**Date de la convocation** : 18 novembre 2022

**Nombre de délégués**

- en exercice : 32

- présents : 28

votants : 31

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf novembre, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la Salle des Fêtes de Beaulieu, sous la présidence de Mathieu MOREAUX, Président.

**Présents** : Laurent ALLILAIRE, Thierry BARBIER, Marcel BOURGOIN, Christian BREC, Stéphane CALARD, Christine DEJOIE, Robert DIEZ-POMMARES, Marie-Laure FRISCH, Philippe GOURLAY, Spike GROËN, Jean IMBERT, Paul JEANNEAU, Hubert JOUOT, Jacqueline LAROCHE, Laurent LAROCHE, Nathalie LAURENCIER, Suzanne MARCHAND, David MARDHEL, Mathieu MOREAUX, Alain NEVIÈRE, Alain OVAN, Gilbert PIPEREAU, Jean-Christophe PLANTUREUX, Brigitte PONCEAU, Christelle RAOUI, Jean-Louis TOUZEAU, Gilles TOUZET, Frédérique VRIGNAT.

**Pouvoirs** : Sabine AVRIL à Marie-Laure FRISCH, Michèle BALLET à Gilbert PIPEREAU, Corinne SOULAS à Brigitte PONCEAU.

**Absent / Excusé** : Laurent ROULLET,

**Membres suppléants présents** : Jean-Paul BUGEAUD, Christophe SCHAUER

**Absents / Excusés** : Catherine HUBERT, Marie-Claude PAUTE, Daniel PATRIGEON, Eric VAN RIET.

### Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance ;
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2022 ;
3. Intervention de M. Alain NEVIÈRE et du Comité Départemental de Randonnées de l'Indre sur les GR des Chemins de la Guerre de Cent ans ;
4. Motion de soutien à l'AMF sur les finances locales ;
5. Demande d'aide aux TPE : entreprise José-M de Chaillac ;
6. Achat de la boucherie de Bélâbre ;
7. Résiliation de la convention triennale avec BGE Indre pour le poste de Responsable du Développement Economique ;
8. Convention avec Initiative Brenne pour le poste de Chargé d'Affaires ;
9. P.A.C.T. (Projets Artistiques et Culturels de Territoire) – programmation 2023 ;
10. Projet résidence de création de la Compagnie de théâtre Tout&Versa – Demande de subvention à la DRAC Centre-Val de Loire ;
11. Versement du solde de trois subventions communautaires 2022 ;
12. Approbation d'une participation financière de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin pour le projet de maison médicale à Chaillac ;
13. Demande de DETR 2023 – Projet de réhabilitation de la maison du Gouverneur à Saint-Benoît-du-Sault ;
14. Modification du régime indemnitaire en place (RIFSEEP) ;
15. Décisions modificatives budgétaires ;
16. Budget Principal : autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023 ;
17. Budget Annexe « locations commerciales » : autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023 ;
18. Vote de l'attribution de compensation ;
19. Définition de la voirie d'intérêt communautaire et mise en place des conventions de mandat ;
20. Transfert du produit de la taxe d'aménagement des communes vers la Communauté de Communes ;
21. Questions et informations diverses.

**1. Secrétaire de séance :** *Alain NEVIÈRE avec le renfort de Nathalie LAURENCIER.*

**Voté à l'unanimité.**

## **2. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2022**

PAS d'observations.

Le procès-verbal de la réunion du 27 septembre 2022 à Tilly est approuvé à l'**unanimité**.

## **3. Intervention de Alain NEVIÈRE et du Comité Départemental de de Randonnées de l'Indre sur les GR des Chemins de la Guerre de Cent ans**

Le Président donne la parole aux représentants du Comité départemental de randonnée pédestre. Rémy FAURE, Président du Comité le remercie pour son accueil et demande à Michel MOUSSEAU, initiateur du projet d'en expliquer la genèse et l'intérêt pour le territoire.

De retour d'une randonnée itinérante reliant les châteaux cathares entre l'Aude et l'Ariège il s'est dit que notre région disposait d'un patrimoine historique fortifié comparable. En s'inspirant du parcours emprunté en 1372 par l'armée rassemblée et conduite par le connétable Du Guesclin le long de la frontière entre royaume de France et possessions anglaises il a reconnu un itinéraire reliant Montluçon à Poitiers. S'inspirant de la réalité historique validée par la Fédération des Chemins de la Guerre de Cent Ans le parcours s'étend sur 450 km découpés en une vingtaine d'étapes entre 18 et 25 km chacune calées sur des points de ravitaillement et hébergements à la nuitée proposant chacune au moins un site médiéval remarquable, château, fortifications, villages dotés de remparts, édifice religieux... Pour limiter la multiplication excessive de nouveaux tracés le comité a privilégié, lorsque cela était compatible avec le thème du GR, la réutilisation de portions de GR existants : Maîtres Sonneurs, St Jacques de Compostelle, Val de Creuse, Brenne...

Alain NEVIÈRE poursuit la présentation en faisant le point sur l'avancement du projet, les travaux en cours et le calendrier de réalisation. Un comité de pilotage composé de représentants des 5 comités départementaux de randonnée (Allier, Cher, Indre, Creuse et Vienne) qui se réunit régulièrement est garant de la cohérence et de l'harmonisation des démarches et travaux conduits par chacun d'entre eux : reconnaissance et numérisation de l'itinéraire, information et délibération des communes traversées, collecte des ressources des territoires : hébergements et ravitaillements, patrimoine à valoriser et photographier, informations touristiques et pratiques, besoins de signalétique... Tout cela constitue le dossier « projet » qui sera très prochainement soumis à l'homologation officielle du GR par la Fédération Française de Randonnée Pédestre, qui a déjà donné un avis très favorable à l'avant-projet. Il restera alors à réaliser le balisage aux normes nationales, à implanter la signalétique de jalonnement et les panneaux d'interprétation patrimoniale et à produire les outils de communication en version numérique téléchargeable et version papier sous forme de rando-fiches décrivant chaque étape. Ce dispositif, dont l'estimation est en cours, sera complété par 2 films promotionnels combinant images au sol et vues aériennes de drone, un dossier de 15 pages dans le magazine national Balades et randonnées édité à 35 000 exemplaires et une campagne sur les réseaux sociaux et internet via nos partenaires locaux, départementaux, régionaux et nationaux.

A l'issue de cette présentation qui n'a pas suscité de questions les représentants du CDRP ont remis à chaque commune un fascicule illustrant les attraits touristiques majeurs de l'itinéraire et conclu en insistant sur l'impact touristique et économique de ce projet qui s'intègre parfaitement au projet du territoire « Eco-vallée de l'Anglin ».

## **4. Motion de soutien à l'AMF sur les finances locales**

L'ensemble des communes et intercommunalités de France ont été destinataires d'une motion proposée au vote de soutien par l'AMF qui s'inquiète des menaces qui s'accumulent, en particulier l'inflation et le coût de l'énergie, sur leurs ressources et fragilisent leurs budgets en mettant en péril capacités d'investissement et maintien des services aux populations.

Hubert JOUOT regrette que l'AMF n'ait pas saisi l'occasion du congrès des maires pour en débattre avec la première ministre. Mathieu MOREAUX précise que la motion avait été envoyée bien avant.

Laurent LAROCHE a noté lors du congrès quelques timides avancées gouvernementales mais il reconnaît être très prudent sur les promesses entendues. Il encourage donc ses collègues à soutenir la démarche de l'AMF.

**Voté à l'unanimité.**

### **5. Demande d'aide aux TPE : entreprise José-M de Chaillac**

La demande d'aide à l'achat d'un camion présentée par l'entreprise José-M a été approuvée par la commission économie dans le cadre du dispositif d'aide aux TPE adopté en janvier.

Frédérique VRIGNAT redoute que la CDC soit débordée si tous les artisans demandaient des aides de ce type. Le Président souligne que le dispositif d'aides régionales sera bientôt refondu dans la mesure où l'économie est de la compétence de celle-ci, qui ne laisserait à la CDC que les petits projets plafonnés. Laurent LAROCHE explique que la CDC vote un budget annuel pour cette aide, l'enveloppe utilisable étant, à concurrence de la somme réservée, distribuée au fur et à mesure des demandes acceptées en commission.

Paul JEANNEAU espère que l'information sur ces dispositifs circule suffisamment dans le réseau des petites entreprises locales.

**Voté à l'unanimité.**

### **6. Achat de la boucherie de Bélâbre**

A la demande du Président c'est Laurent LAROCHE qui présente ce point de l'ordre du jour, la commission qu'il préside ayant débattu de ce projet à 3 reprises, dont une fois en visite sur place.

La boucherie a fermé en juin 2022 alors qu'elle avait été reprise il y a 7 ans. Depuis elle a fait l'objet de travaux d'amélioration des lieux à hauteur de 30 000 €. Un repreneur, fils d'un boucher parisien est intéressé mais ne peut investir en raison d'une succession en cours. Le dispositif d'aide au dernier commerce de cette nature permettrait de cumuler des aides du Département, de la Région (CRST) et de l'Etat au titre de la DETR pour atteindre 80%, la CDC apportant le complément en échange d'un loyer commerce + maison d'habitation. Plutôt que de voir le matériel professionnel détruit ou dispersé Laurent LAROCHE a proposé au liquidateur judiciaire que la commune de Bélâbre achète chambre froide, vitrine réfrigérée et meuble billot pour un prix dérisoire de 1 400 € par rapport à leur valeur d'achat neuf. Sont à prévoir en plus quelques travaux légers de mise aux normes d'un futur laboratoire. Il demande au Conseil d'autoriser le Président à proposer au nom de la CDC l'achat du bâtiment par celle-ci à hauteur de 150 000 € (somme permettant à l'ancien boucher de rembourser toutes ses dettes) plus frais de notaire et à en demander le subventionnement.

A la question d'Hubert JOUOT sur l'activité éventuelle de charcuterie Laurent LAROCHE répond qu'elle n'est pas prévue pour le moment. Toutefois le départ en retraite de Dominique LESTRADE envisagé au 31 août 2023 pourrait permettre d'envisager une diversification de l'activité du boucher. Celui-ci projette d'effectuer des livraisons à domicile avec le camion qui sert pour les tournées.

Gilles TOUZET fait le constat que depuis quelques années les communes sont très souvent sollicitées pour installer des commerces et services. Cela crée un contexte économique nouveau.

Pour sa part Christian BREC alerte sur la nécessité de ne pas établir un loyer trop bas même si le calcul de celui-ci sera lié au reste à charge subventions déduites.

**Voté à l'unanimité.**

### **7. Résiliation de la convention triennale avec BGE Indre pour le poste de Responsable de Développement Economique**

Selon le Président le mécanisme que sous-tend la convention est fragile en soi dans la mesure où il mélange public et privé. La démission du chargé de mission peut s'expliquer en partie par des problèmes de santé causés par le mode de gouvernance du Directeur et la pression induite par un travail trop prégnant au bénéfice de BGE. Il propose donc de résilier le partenariat.

**Voté à l'unanimité.**

### **8. Convention avec Initiative Brenne pour le poste de Chargé d'Affaires**

En attendant de créer un poste qui serait recruté directement par la CDC pour son volet économique celle-ci s'oriente vers un partenariat avec Initiative Brenne sous la forme d'une convention d'un an pour une mission d'animation en développement économique. Il est proposé que le coût, 25 000 € soit réglé en 3 fois : 50 % en janvier, 30 % à mi-parcours et 20 % en fin d'année.

Laurent LAROCHE fait part de sa satisfaction de voir Laure FUZEAU intégrer l'équipe de la MOVA car il a déjà apprécié son efficacité auprès du PNR Brenne.

**Voté à l'unanimité.**

### **9. P.A.C.T. (Projets Artistiques et Culturels de Territoire) – programmation 2023**

Le Président propose de reprendre les propositions énoncées par la commission patrimoine, sport, culture et loisirs à l'issue de sa réunion du 13 octobre dernier : à savoir approuver la programmation retenue, en valider le budget présenté, solliciter l'aide régionale à hauteur de 38 350 € et autoriser le Président à signer les documents en lien avec ce dossier. Il fait remarquer que même si ils sont contestés pour leur appétence aux subventions publiques les responsables de Festiv'en Marche et le Temps Suspendu sont toujours financés car ils apportent au titre de leurs programmes le quota d'artistes régionaux qui sont nécessaires pour que l'ensemble du PACT soit financé par la Région. Il ajoute que la commission souhaite que cette opération permette de diversifier les formes artistiques et d'irriguer plus largement tout le territoire.

**Voté à l'unanimité.**

### **10. Projet résidence de création de la Compagnie de théâtre Tout&Versa – Demande de subvention à la DRAC Centre-Val de Loire**

Pour boucler le financement du projet de résidence artistique de la Compagnie de théâtre Tout & Versa que la CDC a accepté de programmer au titre du PACT 2023 et de financer à part égale avec le Conseil régional à hauteur chacun de 7 400 €, la compagnie a besoin d'une délibération spécifique de la part de la CDC demandant à bénéficier d'une subvention de 10 400 € auprès de la DRAC. Cette aide serait ensuite reversée à la compagnie. Le président demande au conseil communautaire d'approuver l'opération, d'inscrire les crédits au budget, de solliciter une subvention de la DRAC et de l'autoriser à signer les documents en lien avec ce dossier.

**Voté à l'unanimité.**

### **11. Versement du solde de trois subventions communautaires 2022**

La commission patrimoine, culture, sport et loisirs ayant pris connaissance du bilan conforme aux projets soutenus fourni par les bénéficiaires de 3 subventions accordées en 2022 a émis un avis favorable au versement des 50 % correspondant au solde restant à leur payer. Cela concerne le festival Eva Ganizate pour 7 500 €, le trophée cycliste des champions organisé par l'US Argenton pour 2 000 € et la visite des élèves du collège de Saint Benoît à l'Assemblée Nationale et au Sénat pour 750 €.

Il est précisé que les nouvelles modalités d'aides aux associations et actions culturelles et sportives du territoire, dont les mairies ont été informées le 25 octobre sont disponibles sur le site internet de la CDC. La date limite d'envoi des demandes a été fixée pour 2023 au 15 décembre.

**Voté à l'unanimité.**

### **12. Approbation d'une participation financière de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin pour le projet de maison médicale à Chaillac**

Une réunion en visio a été organisée en lien avec les professionnels de santé du territoire pour échanger sur l'avenir des services de santé et leur implantation sur le périmètre de la MOVA. L'enjeu est de constituer un pôle attractif pour des jeunes médecins qui ne veulent pas être isolés en zone rurale. La CDC s'est positionnée comme un support accompagnant les communes pour conduire une opération immobilière. Après la décision de soutenir les travaux d'évolution de l'ancien bâtiment communautaire de Prissac (conseil communautaire du 11 juillet 2022) il s'agit aujourd'hui de valider la participation financière à hauteur de 25 % (70 000 €) du projet d'aménagement d'un bâtiment communal de Chaillac conformément à l'avis favorable de la commission médico-sociale réunie le 15 novembre dernier.

Les 2 cabinets de santé ainsi réalisés seront complémentaires du projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire porté par Saint Benoît selon la réglementation très stricte imposée par L'ARS pour un tel équipement.

**Voté à 25 voix pour et 3 abstentions.** Les 3 délégués de Chaillac ne prennent pas part au vote.

### **13. Demande de DETR 2023 – Projet de réhabilitation de la maison du Gouverneur à Saint-Benoît-du-Sault**

Ce dossier est soumis au conseil communautaire pour pouvoir le transmettre avant la date limite de dépôt des dossiers sollicitant la DETR fixée au 15 janvier. Il reprend les chiffres estimatifs du plan de financement initial dont 340 000 € correspondant à une DETR de 50 % d'un montant total de 428 000 € de travaux et 252 000 € de maîtrise d'œuvre, aménagements intérieurs et mobilier en lien avec l'espace réservé à un escape game au rez de chaussée en complément des logements de l'étage. Les dossiers techniques en cours de préparation permettront de mettre à jour l'estimatif final des travaux.

**Voté à 30 voix pour et une abstention.**

#### **14. Modification du régime indemnitaire en place (RIFSEEP)**

Le document très détaillé soumis au vote du conseil communautaire a reçu un avis conforme du Comité Technique.

**Voté à l'unanimité.**

#### **15. Décisions modificatives budgétaires**

Les décisions modificatives concernant le Budget Principal (DM 4) et le budget annexe « locations commerciales » (DM 1) concernent des régularisations fonction des résultats réels des dépenses connues.

**Voté à l'unanimité.**

#### **16. Budget Principal : autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023**

Il s'agit, avant le vote du budget qui aura lieu en mars ou avril, de permettre le paiement de dépenses d'investissement au cours du premier trimestre dans la limite de 25 % du montant budgétisé en 2022. Le Président propose au conseil communautaire de faire application des textes à hauteur de 3 194 522,70 € X 25% soit 798 627,00 €.

**Voté à l'unanimité.**

#### **17. Budget Annexe « locations commerciales » : autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023**

Il s'agit, avant le vote du budget qui aura lieu en mars ou avril, de permettre le paiement de dépenses d'investissement au cours du premier trimestre dans la limite de 25 % du montant budgétisé en 2022. Le Président propose au conseil communautaire de faire application des textes à hauteur de 1 943 093,76 € X 25% soit 485 771,00 €.

**Voté à l'unanimité.**

#### **18. Vote de l'attribution de compensation**

Les différents scénarii envisageables ont fait l'objet d'une présentation au bureau de la CDC. A la suite de celle-ci le rapport de la CLECT a été transmis aux communes et adopté à la majorité qualifiée par 13 communes favorables sur 17, représentant 75,3 % de la population. Il est proposé au Conseil de valider les montants figurant dans le tableau distribué, ligne « projet AC 2023 », comme approuvé par le Bureau réuni le 14 novembre dernier.

Jean IMBERT estime ne pas disposer de toutes les informations pour se faire une opinion précise et demande que soit fournie aux maires une information précise pour qu'ils puissent décider en parfaite connaissance de cause, en particulier pour ce qui concerne le calcul des produits.

Mathieu MOREAUX lui répond que les formules de calcul restent inchangées alors que les charges sont actualisées en 2022. Il souligne que l'augmentation du poste culture à 150 000 € dans les charges transférées pourra être revu dans la mesure où la part non utilisée pourrait être remboursée aux communes pour ne pas bloquer inutilement des crédits. Par ailleurs il s'engage à prévoir début 2023 une réunion spéciale pour réviser les produits et ensuite préparer le travail sur les charges 2024. Il est suggéré, pour bénéficier de conseils pédagogiques pertinents, de solliciter le DGS de la CDC Argenton-Eguzon pour expliciter la démarche sous la forme d'une séance de formation.

**Voté à 25 voix pour et 6 abstentions.**

#### **19. Définition de la voirie d'intérêt communautaire et mise en place des conventions de mandat**

Le Président propose d'intégrer dans la voirie d'intérêt communautaire, l'intérieur des zones d'activité économique dont la CDC a la compétence.

**Voté à 30 voix pour et une abstention.**

#### **20. Transfert du produit de la taxe d'aménagement des communes vers la Communauté de Communes**

Il est proposé que les communes ayant instauré la taxe d'aménagement (Chaillac et Bélâbre) reversent uniquement la taxe d'aménagement à la CDC pour les projets réalisés au sein des zones d'activité économique gérées par la CDC.

Le taux de reversement sera de 100 %. Saint Benoît et Parnac qui comptent des ZAE mais n'ont pas instauré la taxe d'aménagement ne sont pas concernés par un transfert.  
Réuni le 14 novembre le Bureau a approuvé cette proposition.  
**Voté à l'unanimité.**

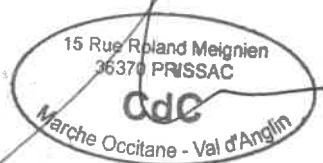
## **21. Questions et informations diverses**

- Une réunion de la Conférence des Maires est prévue lundi 5 décembre 2022 à 18h30 à Prissac.
- Un tour de table est effectué pour collecter les dates prévues de cérémonie des vœux dans chaque commune pour éviter les doublons.
- Le Président annonce le prochain départ du DGS, arrivé par détachement de la DDT, laquelle a accepté la rupture anticipée (avant la fin initialement prévue en août 2023).
- Paul Jeanneau suggère que la CDC s'investisse dans une aide technique à l'Ukraine sous forme de la fourniture d'un groupe électrogène. Face à des incertitudes concernant les caractéristiques techniques locales inconnues, potentiellement incompatibles avec les normes européennes, le Conseil ne peut se prononcer.
- Jean IMBERT annonce son intention de mettre fin à sa fonction de maire courant janvier pour raisons personnelles.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22h00

**Prochain Conseil Communautaire à Bélâbre le mardi 31 janvier 2023 à 18h30.**

Le Président, Mathieu MOREAUX



Les secrétaires de séance